



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 22 octobre 2025

DÉLIBÉRATION

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas autorise le Président de l'Université Paris-Panthéon-Assas à donner pouvoir à la Chancellerie des universités de Paris, représentée par la Rectrice de la région académique d'Île-de-France, Rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France, de convenir des modalités des contrats, de signer tous actes.

Fait à Paris, le 22 octobre 2025

Le Président de l'Université

Stéphane BRACONNIER